

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 45 - juin 2008

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

Editorial

Cette lettre fait une place importante au dossier Cannelle des Ponts-de-Cé car il nous apparaît significatif des dérives en matière d'aménagement alors que l'on pouvait penser que l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO, le 30 novembre 2000, susciterait un traitement attentif des projets.

Deux mois après cette inscription, dans cette même lettre de février 2001, nous écrivions :

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette inscription. Il s'agit de la reconnaissance internationale d'un site réputé pour ses châteaux mais dont la grande richesse patrimoniale est aussi constituée par "une architecture du quotidien" sans doute plus modeste mais tout aussi exemplaire. C'est aussi un paysage naturel exceptionnel que l'homme a, au cours des siècles, modelé et façonné avec subtilité

En sollicitant ce classement, la France s'engage à une stricte application de ses lois et règlements pour que cet héritage patrimonial puisse être sauvegardé et puisse, aussi, évoluer avec le souci permanent de l'excellence. La France se doit d'être exemplaire. Cette inscription n'est pas une contrainte supplémentaire, c'est une chance pour la Loire. Il appartient à l'Etat et aux acteurs locaux, dans le cadre de la décentralisation, d'avoir une haute idée des enjeux en cause pour inscrire leurs actions dans une perspective de qualité.

Nous estimons ne pas devoir changer un iota à cette analyse mais force est de constater, et nous ne pouvons que le déplorer, que les structures en charge de gérer cet espace patrimonial avec prudence et attention n'ont pas la même vision exigeante des enjeux.

Ce projet Cannelle, par sa médiocrité ou son excellence, est exemplaire. Au lecteur de choisir le qualificatif qu'il juge bon.

Jacques Zeimert

Changements climatiques : conséquences hydrologiques et humanitaires

A l'occasion du premier rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, qui a eu lieu le 20 juin 2007 à Tours, un entretien accordé aux organisateurs par Ghislain de Marsily (ingénieur civil des mines, docteur es-sciences, chercheur et professeur d'hydrologie à l'école des Mines de Paris, puis à l'université Paris VI, membre de plusieurs académies en France et aux USA) au sujet des changements climatiques déjà constatés et de leurs conséquences hydrologiques plausibles, nous a paru intéressant dans la mesure où le cas de la Loire a été donné à titre d'exemple.

En outre, les changements majeurs devraient se produire, selon ce spécialiste, dans les pays en développement et à forte démographie, engendrant des périodes de grandes sécheresses et entraînant des famines. Sujet d'actualité, s'il en est, qui mérite réflexion tant au niveau planétaire que local.

Voici un résumé de cet entretien.

Selon Ghislain de Marsily, les prévisions par modélisation de l'évolution des températures en raison de l'augmentation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont devenues relativement fiables. Les conséquences hydrologiques des changements climatiques qui s'ensuivront, restent cependant encore très incertaines.

Cependant, les modèles prévoient pour les 50 ans à venir, une augmentation des précipitations sous les tropiques et aux latitudes de l'Europe du nord, et un dessèchement aux latitudes moyennes, en particulier sur les rivages de la Méditerranée. Pour nous en France, il est indiqué que les précipitations diminueraient surtout en été au sud de Lyon, et pourraient augmenter un peu au nord de Lyon. Malheureusement, la position de ce point de basculement, Lyon, est connue à 1.000km près !

Pour la Loire, qui présente un cours traversant la France du sud au nord, il serait prudent de tabler sur une réduction progressive des apports, particulièrement en été. Les étiages seraient plus sévères ; par exemple le débit naturel à Belleville serait divisé par deux en août d'ici à 50 ans. La température de l'eau serait plus élevée en été de deux degrés

environ.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les événements extrêmes leur fréquence pourrait varier : là où il pleuvra plus, l'intensité des crues de période de retour donnée pourrait augmenter ; là où il pleuvra moins, la sévérité des épisodes de sécheresse pourrait augmenter.

Mais les changements majeurs devraient se produire dans les pays en développement et à démographie non stabilisée, c'est-à-dire en Afrique et dans certains pays d'Asie, car le plus grand danger proviendra du risque de périodes de grandes sécheresses qui frapperaient simultanément plusieurs continents.

L'augmentation des populations de ces pays posera le principal problème de la fourniture de nourriture pour tous. Or, leur production agricole sera insuffisante, malgré les défrichements très importants pour augmenter les surfaces cultivables, principalement en Afrique et en Amérique du sud. L'Asie sera incapable d'être auto-suffisante en nourriture, car presque tous les sols cultivables sont déjà mis en culture.

Il faut savoir que même aujourd'hui les stocks mondiaux de nourriture ne représentent que deux mois de consommation.

Changements climatiques

Comment réduire la vulnérabilité d'un bassin fluvial en prévision des périodes de crue et de sécheresse?

Toujours, selon ce spécialiste, pour les crues, il faut lutter sur trois fronts:

- entretien, vérification et renforcement des digues ;
- étude, programmation et si nécessaire mise en œuvre en temps voulu d'inondations préventives de zones amont peu peuplées ;
- aménagement préventif des zones inondables afin qu'en cas d'inondation les dégâts et dommages soient minimaux ; en même temps, se préparer à l'organisation de l'évacuation puis de l'accueil des populations par les plans de prévention des inondations.

Pour la sécheresse :

- prendre en compte rapidement la sévérité de l'événement ;
- réduire à temps les consommations, en définissant les usages prioritaires
- gérer au mieux les stocks disponibles dans les retenues ou les grands aquifères.

Mais à son avis, pour la Loire, "les crues semblent constituer une menace plus importante que les étia-ges".

Commentaire de la Sauvegarde de la Loire angevine.

Cette communication a été présentée dans le cadre de la plateforme "Recherche, données, information" animée par l'Etablissement public Loire (E.P.L.) dans le cadre du Plan Loire grandeur Nature

Il s'agit là d'une plateforme très utile, car un grand fleuve comme la Loire est un système très complexe dont il faut bien étudier le fonctionnement actuel et recueillir pour cela les données nécessaires pendant de nombreuses années afin de bien comprendre son évolution. Le Plan Loire grandeur nature permettra ainsi aux communautés de chercheurs des universités et des établissements de recherche publics de travailler ensemble, de confronter les analyses, d'améliorer la connaissance et de répondre, ainsi, aux attentes des pouvoirs publics pour la conduite des projets.

Une catastrophe évitée aux Ponts-de-Cé

Le titre n'est pas trop fort, s'agissant du projet Eiffage sur le site de l'ancienne usine Cannelle. Dans la précédente lettre, l'article consacré au sujet exprimait de sérieuses réserves à l'égard de ce projet dont le programme apparaissait peu compatible avec l'espace disponible et le type d'usage peu conforme aux orientations du Plan de Prévention des Risques d'inondation. Faute d'informations précises, il était difficile de conduire une analyse plus fine du dossier car même lors d'une rencontre avec un adjoint et deux hauts fonctionnaires de la commune, le 30 octobre 2007, le président Zeimert n'avait eu droit qu'à du verbiage sans aucune présentation de plans.

Il a fallu attendre la réunion de la Commission départementale des sites et paysage, où J. Zeimert représente la Sauvegarde de l'Anjou, pour découvrir que les craintes étaient hélas fondées. A l'exception de la Maison Bourgeoise du XIX siècle conservée pour être un restaurant de grand standing, des immeubles conséquents devaient abriter 113 unités d'hébergement et les services associés de remise en forme, de salles de séminaire, de piscine sans compter quelques locaux de servitudes. Le résultat était des immeubles de 4 étages, entassés les uns sur les autres avec une densité au sol telle qu'il n'y avait pas place pour un parking.

Du seul point de vue des préoccupations de la Sauvegarde de la Loire angevine, ce projet était irrecevable pour trois raisons majeures.

- Les orientations du SDAGE et du PPRi, à savoir que pour les zones concernées par le projet l'objectif est la limitation de la densité de population et des biens exposés, sont bafouées

- Le respect des hauteurs de construction hors inondation entraîne des remblaiements incompatibles avec le SDAGE et le PPRi

- Le parti pris architectural, le volume des constructions et leur hauteur ne s'intègrent pas du tout dans l'environnement architectural urbain de ce front de Loire

Le résultat, que chacun pourra apprécier pages suivantes, est des bâtiments imposants et banals que l'on peut trouver dans n'importe quelle centre d'agglomération et complète-

ment étrangers à leur environnement ligérien. Le bâtiment, en bordure du Port des Noues, emprisonne complètement la maison du XIX en lui ôtant tout son intérêt et démontre les limites de l'exercice.

Avec quelques autres motifs gardés en réserve, le principe d'un recours en annulation du permis de construire avait été décidé par la Sauvegarde de La Loire angevine.

La campagne électorale et le résultat des élections ont porté aux responsabilités communales une équipe qui était opposée à ce projet et qui, conformément à ses engagements, n'a pas l'intention de donner suite à celui-ci. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce projet, dès l'origine, était hypothéqué par des contraintes qui ont été ignorées ou pas voulu être prises en compte par les partenaires associés à cette affaire. En premier lieu, le programme retenu (113 unités logement, restaurant de standing, salles de conférence, piscine, etc...) conduisait, dans l'absolu, à un volume à construire incompressible et la surface disponible, compte tenu des coefficients d'occupation du sol, imposait des bâtiments de grande hauteur. La première question à se poser était l'intégration dans l'environnement urbain de l'île et dans le paysage du front de Loire, à cet endroit. Ce dernier se caractérise par une horizontalité des constructions de faible hauteur, à l'image d'ailleurs de ce qui peut être observé dans tous les autres villages des bords de Loire. Saint Mathurin, La Daguinière, etc en sont des exemples caractéristiques qui illustrent l'identité spécifique de ces paysages urbains ligériens. Adopter des constructions de quatre étages en prétextant qu'ils sont acceptables au motif qu'ils sont de même hauteur que la maison bourgeoise existante est vouloir assimiler des bâtiments importants à une construction de faible volume qui est, en quelque sorte, un point fort dans l'équilibre volumique actuel du site.

Dès lors, il aurait été nécessaire de revoir, en diminution, le programme et inverser le raisonnement en étudiant ce qui était volumétriquement possible. Contrainte très forte que l'inves-



Détails du projet



Front de Loire, en aval du pont Dumnacus, avec simulation du projet



Perspective sur la Maison de retraite, rue Boutreux



Vue du Port des Noues vers la maison Cannelle du XIX siècle

Les Ponts-de-Cé (suite)

tisseur n'était sans doute pas disposé à accepter au prétexte que le programme, tel quel, conditionnait la rentabilité. Arguments bien connus.

Une analyse plus fine aurait conduit à se poser des questions au sujet de la compatibilité avec le SDAGE et le PPRi dont il faut rappeler qu'un des objectifs est une limitation stricte des constructions et l'arrêt de l'extension de l'urbanisation en zones inondables, sans oublier les autres restrictions.

Les habitants du quartier ont fait observer, non sans raisons, que le stationnement des voitures (environ 120 places) qui ne pouvait être réalisé in situ, le serait sur l'espace communal ; que la tranquillité de la maison de retraite serait gravement perturbée, etc.

Au total, les inconvénients apparaissent donc bien importants par rapport au seul avantage mis en valeur, à savoir la création d'emplois à un niveau paraissant d'ailleurs largement surestimé. La municipalité s'est arc-boutée à ce programme, encouragée par Angers Loire Métropole, le Comité départemental du tourisme, la Mission Val de Loire UNESCO, au motif de l'intérêt touristique-économique sans se soucier de la dégradation irréversible du paysage. Face à une démarche de développement touristique il faudrait quand même bien se poser un jour la question primordiale de savoir si les projets en question ne sont pas destructeurs de ce qui fait, avec juste raison, l'intérêt touristique. Cela relève d'une bonne et élémentaire gestion de projet et l'ignorer c'est tuer la poule aux œufs d'or.

Il ne nous appartient pas de définir le devenir de cette friche industrielle qui ne peut rester en l'état. Il faut que, par contre, la Municipalité se donne le temps de la réflexion et examine quel type d'occupation de cet espace correspond le mieux à ses besoins. Au terme de cette approche, une analyse plus fine sera vraisemblablement nécessaire et le recours à un cabinet d'étude extérieur indépendant judiciaire ce qui suppose étranger au département compte tenu des connivences existantes.

Enfin, pour répondre au programme adopté, le recours à un concours d'architecture serait le meilleur garant d'un projet de grande qualité où l'excellence remplacerait la banalité.

Consultation nationale sur l'eau

Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin versant d'un fleuve. Au nombre de six pour la France, celui de Loire-Bretagne est le plus important de par sa superficie.

Le SDAGE a une valeur juridique qui s'impose aux décisions administratives et aux documents d'aménagements du territoire.

Le SDAGE actuel est en cours de révision. L'élaboration du document a fait l'objet d'une consultation publique en 2005 et un projet a été adopté par le Comité de bassin Loire-bretagne en novembre 2007, l'adoption définitive étant programmée pour 2009.

Le SDAGE est aussi l'outil principal de mise en oeuvre de la directive cadre de l'eau (DCE) d'octobre 2000, transposée en droit français en avril 2004. L'objectif de cette directive est ambitieux puisqu'il est d'atteindre le bon état des eaux en 2015 avec un bémol consistant à *"prendre en compte des critères de réalisme économique pour les industriels, les agriculteurs et les collectivités territoriales qui pourraient justifier un certain retard"*. C'est dire que la porte est largement ouverte à des dérives calendaires !

Le SDAGE, qui est la référence de l'action, est un volumineux document (l'essentiel est contenu dans les cent premières pages) qui est accessible aux adresses ci-dessous.

Le programme de mesures contient les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Du 15 avril au 15 octobre 2008 il fait l'objet d'une consultation publique sous forme d'un document distribué dans tous les foyers. S'il s'est "noyé" au milieu du flot de prospectus publicitaires, il est accessible à l'adresse ci-dessous.

Pour l'essentiel, ce programme com-

porte huit thèmes principaux :

- l'artificialisation des cours d'eau,
- la pollution des villes et des industries,
- la destruction des zones humides
- les conflits d'usages de l'eau
- les pollutions agricoles
- les pollutions du littoral,
- les crues et inondations,
- l'adhésion des acteurs à la sauvegarde de l'eau.

Un beau programme s'il en est dont il est dit que les propositions permettraient à 45% des eaux d'atteindre le bon état, moyennant un effort financier de 500 millions d'euros par an.

Dans le tableau central du dépliant-questionnaire, il est fait mention, sous forme d'un "camembert" graphique, de la répartition de cet effort, à savoir

- 45% pour réduire la pollution agricole

- 22 % pour réduire la pollution de l'industrie et des villes

- 33% pour les zones humides et des rivières vivantes

(le graphique n'est pas représentatif de ces pourcentages !.....)

Il aurait été intéressant de connaître la contribution de chacun des types d'usagers à ces dépenses qui auraient pu être réduites en adoptant le principe pollueur/payeur, cher aux associations environnementalistes et en mettant en oeuvre des règles drastiques en matière d'utilisation de produits polluants, comme les phytosanitaires, par exemple.

Il est possible de faire mieux en dépensant moins, à condition de le vouloir mais le législateur s'est bien gardé de s'inspirer des principes du Grenelle de l'environnement dans ce domaine.

Il reste, même si l'on peut douter de l'efficacité de ce genre de consultation, à chaque citoyen de s'exprimer sur le sujet en renvoyant le questionnaire et, surtout, en ne se privant pas de s'exprimer librement dans la case prévue à cet effet !

Adresses utiles

- Informations sur le SDAGE

www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/projet_de_sdage/les_documents

- les 100 premières pages du SDAGE

www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/projet_de_sdage/les_documents/Projet_Sdage1-15.pdf

- La consultation "l'eau c'est la vie"

www.prenons-soin-de-leau.fr

Brèves

Roberto Epple en prison.....

Lors du tournage d'un film sur les grands fleuves, Yann Arthus Bertrand et Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante et de ERN, ont été arrêtés manu militari, en Argentine. L'action visait toute l'équipe de tournage afin de l'empêcher de filmer le très controversé barrage de Yacyreta (Parana River) et de faire connaître la cause des 60 000 personnes affectées par le barrage, leurs vies détruites et les dégâts environnementaux majeurs.

La permission de tourner en hélicoptère a été refusée et toute l'équipe s'est retrouvée en garde à vue pendant 6 jours. Les images ont été sauvées et le film sera diffusé en 2008 dans l'émission "La terre vue du ciel". Nous vous tiendrons informés.

Enquête publique UEP

Enfin, le dossier a fait l'objet d'une nouvelle enquête publique durant le mois d'avril après l'annulation de l'arrêté préfectoral par le Tribunal administratif, le 22 mai 2003. Angers Loire Métropole aura mis cinq ans pour soumettre un nouveau dossier de demande d'autorisation et l'Etat aura fait preuve, pendant cinq ans, d'une tolérance incompréhensible à l'égard du laxisme de l'agglo.

Pour cadrer ce dossier, il convient de rappeler que la reconstruction de l'usine d'eau potable, dans le lit endigué de la Loire, avait fait l'objet d'une opposition du DIREN de Bassin, dès janvier 1999, d'une lettre de la Ministre de l'environnement partageant l'opposition associative, en septembre 2000, et d'une position très réservée de la Mission déléguée de bassin en février 2001. La Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire angevine avaient donc déposé un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation et le T.A. leur avait donné raison. Les constructions publiques étant intangibles, les deux associations requérantes ne peuvent que prendre acte de l'existence de la construction

mais elles se sont attachées à examiner avec attention les éléments du dossier qui leur paraissaient insuffisants.

Force a été de constater que le nouveau dossier soumis à enquête est un dossier bâclé. Le principal grief formulé par le tribunal administratif concernait "l'absence d'indications concernant la compatibilité du projet avec l'ensemble des objectifs du SDAGE Loire Bretagne" (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). La moindre des choses aurait été de pallier à cette lacune et, particulièrement, apporter des réponses à l'objectif N°7 : savoir mieux vivre avec les crues. Pas un mot sur le sujet, en particulier, comment fonctionnera l'usine en période de crue exceptionnelle, ce qui arrivera un jour. Des pages entières du dossier ne sont pas mises à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation ou de la réglementation. Comme mesures compensatoires sont retenues des activités qui appartiennent au process de fonctionnement de l'usine. etc.

Bref, dans l'art de se moquer du monde, il est difficile de faire mieux. Les associations n'ont donc pu qu'émettre un avis défavorable à l'égard de ce dossier qui n'aurait jamais dû être accepté en la forme.

Cette affaire démontre la connivence qui existe entre collectivités territoriales et l'Etat qui abandonne, trop souvent, son pouvoir régalien alors qu'il ne peut y avoir de bonne décentralisation que si l'Etat reste fort pour veiller au respect des règlements et de l'intérêt général. Elle démontre aussi que le contre-pouvoir représenté par le milieu associatif est bien modeste mais qu'il ne faut jamais baisser les bras.

Qui gère la Loire ?

L'horizon n'est guère dégagé pour ce qui concerne les services de l'Etat en charge de la Loire dans le département. Pour la partie en aval de la Maine, elle est gérée par la DDE 44

mais concédée à Voies Navigables de France dont le directeur régional est aussi le Directeur régional de l'Equipement. Dans l'art du mélange des genres, il est difficile de faire mieux ! Pour la partie en amont de la Maine, la Loire est gérée par la DDE 49 dont le chef de service en charge de celle-ci a pris sa retraite, sans être remplacé. De plus, la DDE et la DDAF ne doivent faire plus qu'un seul service déconcentré, à compter du 1er janvier 2009. Sans préjuger de ce que sera la réorganisation, force est de constater que le "savoir" des services de l'Etat concernant la Loire est en train de se perdre. La mémoire se perd aussi alors qu'il ne peut y avoir de bonne gestion du fleuve sans une bonne connaissance de son histoire. C'est à ce prix que l'on évitera les erreurs. La situation nous paraît très critique.

Loire-Estuaire change de tête

La directrice du G.I.P. Loire-Estuaire, Martine Steabler, a fait valoir ses droits à la retraite et est remplacée par son plus proche collaborateur Bernard Prud'Homme-Lacroix qui a l'avantage de bien connaître les dossiers. Nous avons de bonnes raisons de penser que nous poursuivrons avec lui les bonnes relations de travail que nous avons avec Madame Steabler à qui nous souhaitons bon vent.

Donges Est

L'extension du port de Nantes-St Nazaire à Donges Est est l'objet d'une forte opposition des associations SOS Loire Vivante, LPO et Bretagne Vivante. La Commission Européenne vient de sommer la France de revoir ce dossier qui porte atteinte aux zones humides de NATURA 2000 sans que de réelles mesures de compensation soient proposées. L'affaire est, d'autre part, en instant devant la Cour Administrative d'appel. D'aucuns commencent à se poser la question de la réelle utilité de cette extension !

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Directeur de la publication : Jacques Zeimert président de La Sauvegarde de la Loire angevine

Rédacteur en chef : J. Zeimert - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS

Dépôt légal : juin 2008 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>